



V.03/01/2022

PARTAGEM

Petite Enfance, Conseil et Formation

Formation Premiers Gestes d'Urgence à l'Enfant et au nourrisson

Acquérir les savoirs et les gestes de secourisme face à un enfant ou à un nourrisson en danger.

Durée de la formation : 8 heures (dont 1 heure de pause déjeuner). Possibilité le samedi

Public concerné : Toute personne exerçant auprès d'enfants ou de nourrissons ou désirant apprendre à agir lors d'une situation d'urgence.

Pré-requis : aucun.

Nombre de stagiaires : jusqu'à 15 stagiaires par session

Intervenant : Guillaume FALCONNET, Infirmier Puériculteur, Moniteur Premiers secours

Objectifs généraux :

- Acquérir les savoirs nécessaires à la transmission efficace d'une alerte.
- Acquérir les savoirs nécessaires à la protection de soi et des populations
- Savoir pratiquer les gestes de secourisme adaptés en cas de situation d'enfant en danger en structure d'accueil petite enfance, à domicile chez une assistante maternelle ou en garde partagée.

Objectifs de la formation :

- Développer les compétences individuelles face à une situation d'urgence de l'alerte jusqu'à la prise en charge par les services de secours.
- Echanger en groupe sur le vécu de chacun face à des situations d'urgence
- Mettre chaque stagiaire face à une situation d'urgence afin de développer les capacités de réaction face à une situation stressante mettant en péril/ou non la vie d'un enfant.
- Donner des compléments d'informations aux stagiaires afin que ceux-ci puissent faire la différence entre une urgence vitale et un simple incident de la vie quotidienne.



V.03/01/2022

PARTAGEM

Petite Enfance, Conseil et Formation

Attitudes et compétences visées :

- Être capable de passer une alerte de qualité
- Être capable de porter secours à une victime en détresse
- Être capable de mettre en sécurité les personnes aux alentours proches de l'accident ainsi que soi-même

Plan de la formation

Partie théorique (environ 3 heures)

- L'alerte
- L'alerte et la protection des populations
- Protection de la victime et du secouriste
- L'obstruction des voies aériennes par un corps étranger
- Perte de connaissance
- Hémorragies externes
- Arrêt cardiaque
- Malaise
- Plaies
- Brûlures
- Traumatisme
- Protocoles d'urgence de la structure

Partie pratique (environ 4 heures)

- Démonstration par le formateur
- Chaque stagiaire pratique les gestes enseignés sur d'autres stagiaires ou, pour ceux qui le nécessitent pour des raisons d'hygiène ou de sécurité, sur des mannequins.
- Le stagiaire est également confronté à des situations simulées dans lesquelles une victime est en danger, les *cas concrets*, qui lui permettent de mettre en pratique les connaissances acquises.
- Afin de rendre les cas concrets le plus réaliste possible, accessoires, mannequins, défibrillateurs et maquillages seront utilisés.



V.03/01/2022

PARTAGEM

Petite Enfance, Conseil et Formation

Moyens et supports pédagogiques :

- Mannequins de secourisme Bébé, enfant, adulte
- Défibrillateur
- Maquillage de cinéma
- Vidéoprojecteur
- Tapis pour travail au sol
- Apports et échanges
- Mise en situation
- Document de la formation remis en intégralité à la fin de la formation

Modalités de suivi et appréciation des actions menées :

- Un temps d 'expression des attentes des stagiaires en tout début de formation.
- En fin de journée de formation, un temps de synthèse réalisé par les stagiaires des connaissances et réflexions développées au cours de la journée.
- Un document individuel d'évaluaton de la formation à compléter par chaque participant-e à la fin de la journée de formation.
- Un bilan collectif à la fin de la journée de formation.
- Un bilan avec le service organisateur de la formation à quelques jours après la fin de la formation

Sanction de la formation :

- A l'issue de la journée de formation, un relevé de présence des stagiaires sera communiqué au service organisateur de la formation.
- Une attestation de stage conformement aux dispositions de l'article L.6353-1 alinéa 2 sera remise à chacun des participant-es présent-es à l'issue de la formation.
- Une attestation, précisant notamment la nature, les acquis et la durée de la session, sera remise au service organisateur de la formation à l'issue de la prestation (article L.6353-1 du code du travail)